

AGENCE PANAFRICAINNE  
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE  
**APGMV**



PAN-AFRICAN AGENCY  
OF THE GREAT GREEN WALL  
**PAGGW**

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

## CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Dakar (Sénégal)  
13-14 Juin 2016

# RAPPORT

*Jun, 2016*



1. Les lundi 13 et mardi 14 juin 2016, s'est tenue à Dakar, en République du Sénégal, la 5<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), sous la présidence de **Son Excellence Monsieur Amédi CAMARA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du Conseil des Ministres.

2. Ont pris part à cette Session :

➤ **Les Ministres des Etats membres de l'APGMV:**

- Pour le BURKINA FASO, Mr Batio BASSIERE, Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique ;
- Pour la République de DJIBOUTI, Mr Moussa MOHAMMED AHMED, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Pour la République Fédérale Démocratique d'ETHIOPIE, Mr Kebede YIMAM, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Changement Climatique ;
- Pour la République du MALI, Mr Ousmane KONE, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- Pour la République Islamique de MAURITANIE, Mr Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Pour la République du NIGER, Mr Boukari WASSALKE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Pour la République Fédérale du Nigeria, Mr Bukar HASSAN, Secrétaire permanent représentant Mme la Ministre fédérale de l'Environnement ;
- Pour la République du SENEGAL, Mr Abdoulaye BALDE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Pour la République du SOUDAN, Mr Hassan Abdelgadir HILAL, Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Développement Rural ;

➤ Etaient absents, les Etats membres suivants:

- ÉRYTHREE ;
- République du TCHAD.

➤ Ont également pris part à la Session, en qualité d'invités:

• **Institutions membres statutaires du Comité technique des Experts de l'APGMV :**

- Pour la Commission de l'Union Africaine (CUA), Mr Elvis Paul TANGEM, représentant Mme la Commissaire chargée de l'Economie Rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union Africaine ;
- Pour le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), Mr Ibrahim Lumumba IDI-ISSA, représentant le Secrétaire Exécutif ;
- Pour le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Mr Amadou DIALLO, représentant le Secrétaire Exécutif ;

• **Personnalités invitées**

- **Mr Harun TUFEKCI,** Vice-Ministre des Forêts et des Affaires des Eaux de la République de Turquie ;
- **Mr Omer Ahmed NIMIR,** Vice-Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Développement Rural de la République du Soudan.

• **Organisations invitées:**

- Pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Mme Juliette Biao KOUDENOUKPO, Directrice Régionale Afrique ;
- Pour la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD), Mr Boubacar CISSE, Représentant la Secrétaire Exécutive de l'UNCCD;
- Pour la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNCCC), Mr Paul V. DESANKER, représentant la Secrétaire Exécutive de l'UNCCC ;
- Pour la Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Mr Honoré TABUNA, représentant, le Secrétaire Général de la CEEAC ;
- Pour la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Mr Abderamane SAIDOU, représentant le Secrétaire Exécutif de la CBLT.

**I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

1. La cérémonie d'ouverture de la 5<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, a eu lieu au Palais des Congrès, de l'Hôtel King Fahd Palace de Dakar, sous la



présidence de **S.E.M. Mahammed Boun Abdallah DIONNE**, Premier Ministre de la République du Sénégal ;

2. Cette cérémonie a été marquée par les allocutions des personnalités suivantes :

- Le Vice - Ministre des Forêts et des Affaires des Eaux de la République de Turquie, **Mr Harun TUFEKCI**;
- Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie, **Mr Amédi CAMARA**, Président du Conseil des Ministres de l'APGMV;
- Et enfin, le discours d'ouverture de **S.E.M. Mahammed Boun Abdallah DIONNE**, Premier Ministre de la République du Sénégal.

Les différentes allocutions et discours sont annexés au présent rapport.

## II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

II.1. Adoption des Projets d'Ordre du Jour, du Programme de travail et désignation du Bureau de la 5<sup>ème</sup> Session Ordinaire :

3. Le Président du Conseil des Ministres de l'APGMV, **Mr Amédi CAMARA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie, après avoir constaté que le quorum est atteint, a rappelé les points inscrits à l'Ordre du jour.
4. Après examen, le projet d'Ordre du Jour et le programme de travail sont adoptés et joints en annexe.
5. La composition du bureau de la 5<sup>ème</sup> Session adoptée se présente comme suit :

Présidence : République Islamique de Mauritanie, **Mr Amédi CAMARA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;

Vice Présidence : République Fédérale du Nigéria, **Mr Bukar HASSAN**, Secrétaire Permanent, représentant, Mme la Ministre fédérale de l'Environnement.

Rapporteurs :

- République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, **Mr Kebede YIMAM**, Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Changement Climatique ;

- Burkina Faso, **Mr Batio BASSIERE**, Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique.

6. Après installation du bureau les Représentants des institutions suivantes ont délivré un mot au nom de leurs institutions :

- **Mr Elvis Paul TANGEM**, Représentant de la Commission de l'Union Africaine ;
- **Mme Juliette Biao KOUDENOUKPO**, Directrice Régionale Afrique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

## II.2. Examen du Rapport de la Réunion du Comité technique des Experts :

7. Après avoir entendu la lecture du Rapport du Comité technique des Experts, le Conseil des Ministres a félicité les experts et pris acte dudit Rapport.

## II.3. Rapport d'activités Technique (RAT) 2015 du Secrétariat Exécutif

8. Le Conseil des Ministres invite le Secrétariat Exécutif à :

- insérer un résumé exécutif et faire ressortir les performances et les réalisations (acquis, contraintes et défis) ;
- mettre en cohérence le Rapport d'Activités Technique avec le Programme d'Activités et faire ressortir les activités programmées et exécutées, celles non exécutées et les autres activités exécutées en dehors de la programmation initiale.

9. Le Conseil des Ministres a pris acte du Rapport d'activités Technique (RAT) 2015 du Secrétariat Exécutif et réitère la nécessité de son amélioration.

10. Au cours des échanges sur ce rapport, le Ministre du Soudan a fait une communication sur le dossier de création de la Banque GMV carbone décidée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et la nécessité de mettre en place un Fonds GMV pour l'adaptation et la résilience des Populations et des Communautés locales. Le Conseil des Ministres a retenu les propositions et félicité le Ministre Soudanais et la République du Soudan.

## **II.4. Rapport d'Activités Financier de l'exercice 2015**

11. Le Conseil des Ministres a pris acte du Rapport d'Activités Financier de l'exercice 2015 et demande que les comptes soient audités et certifiés.
12. Concernant les écarts considérables constatés sur certaines rubriques notamment réunions statutaires, ateliers et séminaires et réparation de véhicules, le Conseil des Ministres demande au Secrétariat Exécutif de faire une note explicative.
13. Le Conseil des Ministres attire l'attention du Secrétariat Exécutif sur la nécessité d'observer un respect strict de la discipline budgétaire.

## **II.5. Echanges sur le Rapport bilan 2011-2015 et perspectives**

14. Le Conseil des Ministres après examen, a adopté le bilan quinquennal technique et demande au Secrétariat Exécutif de faire une note de synthèse à l'intention du grand public pour un meilleur partage des réalisations et d'éditer et de publier ce document après actualisation des données pays par les Etats membres, au plus tard dans un (1) mois.
15. Le volet bilan quinquennal financier nécessite avant adoption par le Conseil des Ministres que les comptes soient audités et certifiés.

## **II.6. Perspectives post 2015 : Projet de document de la Stratégie 2016-2020**

16. Le Conseil des Ministres a adopté le document de la Stratégie 2016-2020 et demande ce qui suit :
  - la prise en compte des orientations des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des différentes Orientations des Conventions de Rio ;
  - la prise en compte également de la dimension éducation environnementale dans les activités prévues, les mécanismes novateurs de mobilisation des ressources et les énergies alternatives ;

Au titre de la mobilisation du Financement, le Conseil des Ministres:

- réitère son appel pressant aux États membres pour le paiement des arriérés de contribution statutaires et le paiement à date échue de la contribution annuelle ;

- retient la nécessité de faire de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, une Agence d'exécution pour les ressources financières destinées à la Grande Muraille Verte et demande à ce titre au Secrétariat Exécutif d'engager le processus ;
- demande à l'Union Africaine d'assurer pleinement son rôle de tutelle politique et d'accompagner l'Agence dans la mobilisation des financements ;
- appelle également les autres institutions notamment le PNUE et les institutions régionales et sous régionales à appuyer les efforts de l'APGMV.

## II.7. Programme d'Activités 2016

17. Le Conseil des Ministres a adopté le Programme d'Activités 2016 et demande au Secrétariat Exécutif que ledit programme soit en parfaite cohérence avec le cadre logique de la Stratégie 2016-2020.

## II.8. Projet de budget 2016

18. Le Conseil des Ministres l'a examiné et adopté et demande la prise en compte de la nouvelle évaluation des charges des réunions statutaires.
19. Le Conseil des Ministres attire l'attention du Secrétariat Exécutif que tout dépassement budgétaire doit requérir l'accord préalable du Président du Conseil des Ministres.
20. Le Conseil des Ministres a mis en place une Commission Ad Hoc composée de quatre (4) Etats (Burkina Faso, Djibouti, Sénégal et Soudan) devant se réunir deux (2) jours avant chaque Session, pour examiner les projets de Budget avant leur présentation au Conseil des Ministres.

## II.9. Recrutement à l'APGMV

### 21. Pour le poste de Commissaire aux comptes :

Le rapport de sélection des candidats au poste du Commissaire aux comptes présenté par le Secrétariat Exécutif a été adopté par le Conseil des Ministres.



Le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif de procéder au recrutement du Commissaire aux comptes conformément à ce rapport de sélection.

**22. Pour les postes de Directeur Administratif et Financier (DAF), d’Auditeur interne et de Chargé de communication :**

La note de synthèse portant sur l’évaluation des dossiers de candidatures aux postes de DAF, d’Auditeur interne et de Chargé de communication présentée par le Secrétariat Exécutif a été examinée et adoptée par le Conseil des Ministres :

- pour le Poste de Directeur Administratif et Financier, le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat retenu ;
- pour le Poste de l’Auditeur Interne et de Contrôle de Gestion, le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat retenu ;
- pour le Poste de Chargé de communication, le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat retenu au poste après confirmation de ses diplômes certifiés.

**23. Pour la sélection en vue de la nomination au poste de Secrétaire Exécutif (SE) :**

- Le Conseil des Ministres a procédé à l’amendement de l’Article 30 du règlement intérieur conformément à la décision de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement lors de sa troisième Session ordinaire tenue le 27 juillet 2015 à Nouakchott en Mauritanie.
- Le document de l’appel à candidature pour la nomination au poste de Secrétaire Exécutif de l’APGMV élaboré et présenté par le Secrétariat Exécutif a été examiné et adopté sous la version présentée en annexe au présent rapport de Session.
- Le Conseil des Ministres demande au Secrétariat Exécutif de transmettre par Note Verbale l’appel à candidature à chaque Etat membre **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016.**
- Le Conseil des Ministres demande à chacun des Etats membres de proposer un (1) candidat au poste de Secrétaire Exécutif conformément aux conditions et critères énoncés dans l’Appel à



candidature pour la sélection à ce poste avant le 30 septembre 2016.

- Les dossiers de candidature devront être transmis au Secrétariat de l'APGMV par voie diplomatique, la date de réception faisant foi.
- Les dossiers répertoriés seront soumis au Conseil des Ministres lors de sa prochaine Session.
- Le Conseil des Ministres aura à examiner ces dossiers de candidature pour sélectionner trois (3) dossiers à soumettre à l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

## II.10. Tenue de la prochaine Session Ordinaire du Conseil des Ministres

24. Le Conseil des Ministres a, à l'unanimité, accepté la candidature de la République Fédérale du Nigéria pour abriter la prochaine Session du Conseil des Ministres de l'APGMV.

## II.11. Questions diverses :

25. Six (6) points ont été abordés.

- Suite aux échanges sur la célébration conjointe entre le Sénégal, la Convention sur la Lutte contre la Désertification et l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte de la Journée Mondiale de lutte contre la Désertification prévue le 17 juin 2016 à Dakar, le Conseil des Ministres prend acte de cette initiative et propose qu'un communiqué conjoint au nom des Ministres de l'APGMV soit livré à l'occasion de cette célébration.
- Concernant la Cop 22 sur le Climat de Marrakech et suite aux échanges, le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif de prendre les dispositions pratiques afin d'assurer la participation de l'APGMV à cet important événement. Ces dispositions doivent être notifiées à temps aux membres du Conseil des Ministres.
- Après échanges sur les tenues des Sessions du Conseil des Ministres de l'APGMV, le Conseil des Ministres demande au Secrétaire Exécutif en concertation avec le Président du Conseil des Ministres d'élaborer une note technique sur les modalités pratiques à ce sujet et de faire une évaluation financière.



- Suite à l'information donnée par le Secrétariat Exécutif au Conseil des Ministres relative à une correspondance reçue de l'Ambassade de la République Islamique de Mauritanie en Ethiopie confirmant l'enregistrement de la Convention portant création de l'APGMV auprès de l'Union Africaine, le Conseil des Ministres demande au Secrétariat Exécutif de suivre le processus.
- Concernant la signature du Protocole d'Accord de coopération signé entre le Ministère des Forêts et des Affaires des Eaux de la République de Turquie et l'APGMV, le Conseil des Ministres approuve ledit Accord et donne mandat au Secrétaire Exécutif pour sa mise en œuvre ;
- Suite aux échanges relatifs à la Première Conférence sur l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) organisée par l'Union Africaine à Dakar (Sénégal) du 2 au 7 mai 2016, le Conseil des Ministres demande à l'Union Africaine de lui transmettre officiellement le Communiqué final de cette conférence.

### III. Recommandations

Le Conseil des Ministres a formulé les recommandations (Rec) suivantes :

- **Rec. 1** : A chaque Etat membre, d'instaurer un Contrat de programme avec sa structure nationale GMV ;
- **Rec. 2** : A chaque Etat membre de renforcer la mobilisation par la création d'Alliances Nationales formelles sous l'égide du Premier Ministre avec la participation des Ministères concernés par la GMV et d'y associer en particulier les Ministères en charge des Finances et ceux des Affaires Etrangères aux rencontres sur la Grande Muraille Verte pour leur permettre de mieux s'imprégner des réalisations sur le terrain et de l'importance de la contribution de l'Environnement et des Ressources Naturelles dans le PIB national ;
- **Rec. 3** : A chaque Etat membre, d'inscrire dans les Portefeuilles-pays, les projets régionaux structurants définis dans la stratégie 2016-2020 de l'APGMV ;
- **Rec.4** : Au Secrétariat Exécutif de l'APGMV d'engager la concertation avec les institutions régionales du champ pour une meilleure cohérence et une synergie avec leurs stratégies ;

- **Rec.5** : Au Secrétariat Exécutif de l'APGMV d'œuvrer pour son accréditation en tant qu'agence d'exécution des Fonds FEM et ceux des autres institutions des Nations Unies ;
- **Rec. 6** : Au Secrétariat Exécutif de l'APGMV, de tenir une Session extraordinaire en fin d'année pour permettre de statuer sur la planification technique et financière des activités prévues au titre de l'année fiscale 2017.

#### **IV. Adoption du Rapport et Règlements de la 5<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres :**

26. Le Conseil des Ministres a adopté le Rapport final de la 5<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenu les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.
27. Le Conseil des Ministres a pris les **Règlements** suivants :
- **Règlement n° 2016/001/CM/APGMV/DKR** portant adoption du rapport de la 5<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
  - **Règlement n° 2016/002/CM/APGMV/DKR** portant adoption du rapport d'activités Technique 2015 du Secrétariat exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
  - **Règlement n° 2016/003/CM/APGMV/DKR** portant adoption du Rapport d'Activités Financier 2015 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
  - **Règlement n° 2016/004/CM/APGMV/DKR** portant adoption du Rapport-bilan 2011-2015 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
  - **Règlement n° 2016/005/CM/APGMV/DKR** portant adoption de la Stratégie 2016-2020 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
  - **Règlement n° 2016/006/CM/APGMV/DKR** portant adoption du Programme d'activités 2016 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
  - **Règlement n° 2016/007/CM/APGMV/DKR** portant recrutement du personnel du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;

- Règlement n° 2016/008/CM/APGMV/DKR portant adoption du Projet de budget 2016 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
- Règlement n° 2016/009/CM/APGMV/DKR portant organisation de la prochaine Session du Conseil des Ministres ;
- Règlement n° 2016/010/CM/APGMV/DKR portant mise en place d'un Comité Ad hoc pour examiner les projets de Budget avant leur présentation au Conseil des Ministres.

## V. Cérémonie de clôture

28. Mr Moussa MOHAMMED AHMED, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Djibouti a lu au nom du Conseil, la motion de remerciements jointe en annexe.
29. Professeur Abdoulaye DIA, Secrétaire Exécutif de l'APGMV et Mme Ramatoulaye N'DIAYE DIENG, Secrétaire Générale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal, Représentant le Ministre Abdoulaye BALDE ont délivré chacun un mot.
30. Mr Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie, Président du Conseil des Ministres de l'APGMV, a dans son allocution de clôture, exprimé au nom du Conseil, ses vifs remerciements au Président de la République du Sénégal, S.E.M. Macky SALL, à son Gouvernement et au Peuple sénégalais pour les efforts fournis dans le cadre de l'organisation de cette Session ordinaire.

Fait et adopté par Règlement n° 2016/001/CM/APGMV/DKR  
du 14 juin 2016 à Dakar-Sénégal

Le Président du Conseil des Ministres  
Mr Amedi CAMARA,  
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable  
de la République Islamique de Mauritanie